



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt, le vingt trois juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, Mme Sylvie MONJON, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Jacqueline LINDER en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Jean-Louis COGAN en faveur de M. Antoine DE VITA, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Joëlle COLLOCA.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

En préambule, Madame le Maire demande si les conseillers désirent que la séance se passe à huis clos.  
Par 2 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour, la séance se déroule à huis clos à la majorité.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Des précisions doivent être apportées concernant ce procès-verbal.

Il a été omis que Mr Jean-Philippe AUBERT a été nommé pour représenter la commune au Comité des Fêtes.

Mme MONJON apporte des précisions quant à sa demande concernant la disponibilité de salles pour recevoir les administrés. La demande n'avait pas été faite pour elle mais pour l'ensemble des élus. la réponse reste la même.

Le procès-verbal de la séance est voté et adopté à l'unanimité.

Chaque conseiller a eu un tableau récapitulatif des fonctions et missions des différents adjoints, ainsi qu'un tableau concernant les coordonnées des élus, tel qu'il avait été demandé.

Il est proposé également, après discussion, que les compte-rendus devront être envoyés par voie dématérialisée.

Pour compléter ce compte-rendu du 9 juin 2020, il est procédé à l'élection de Vice-Présidents des 3 commissions suivantes (le Maire étant de facto Président de droit) :

Commission d'appel d'offres :

1 candidat se présente : Mr PELAQUIÉ Vincent

Vote à main levée : 0 voix contre, 3 abstentions et 15 voix pour

Mr PELAQUIÉ Vincent est élu Vice-Président à la majorité absolue.

Conseil d'Administration du CCAS :

Mr Georges DANIEL se présente comme candidat

Vote à main levée : 19 voix pour

Mr Georges DANIEL est élu Vice-Président à l'unanimité

Commission municipale "Fêtes et Loisirs"

Mme Joëlle COLLOCA se présente comme candidate.

Vote à main levée : 19 voix pour

Mme Joëlle COLLOCA est élue Vice-Présidente à l'unanimité;

### 1) Approbation du compte administratif 2019

Mme le Maire rappelle la nécessité d'approuver les comptes de l'année 2019.

Afin d'aider à la compréhension des comptes, un tableau récapitulatif est distribué à chaque conseiller.

Le compte administratif est expliqué par Mr Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances.

Dans la section "investissement" apparaît principalement le règlement du procès "Commune/Moussière" concernant un chemin communal. Le procès est clos à ce jour;

Des travaux d'un montant de 474 973 €, sont encore à prévoir ou à terminer. Il est nécessaire de les prendre en compte au budget primitif de 2020.

Dans la section "fonctionnement" apparaissent principalement les frais de personnel.  
Le compte administratif fait apparaître un endettement faible (inférieur à 1 an de résultat) et montre une gestion rigoureuse du budget de la commune par l'équipe municipale précédente.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

19 VOTANTS  
18 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

## **2) Approbation du compte de gestion 2019**

Un tableau récapitulatif est distribué à chaque conseiller.

Mr Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances présente le compte de gestion 2019 à l'assemblée et informe celle-ci que le compte de gestion dressé pour l'année 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

19 VOTANTS  
18 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

## **3) Taux des 3 taxes**

Un document récapitulatif est donné à chacun.

Madame le Maire présente les bases d'imposition 2020 et le produit communiqué par les services fiscaux.

Concernant les 3 taux, Madame le Maire précise qu'ils n'ont pas évolué depuis 2003.

Elle précise que la délibération doit porter sur 2 des 3 taux.

Celui de la taxe d'habitation est gelé et est donné par l'Etat.

Concernant la taxe "Foncier bâti", celle-ci est légèrement inférieure aux autres communes.

La taxe "Foncier bâti" est quant à elle légèrement supérieur aux autres communes.

Le produit final attendu pour 2020 se porte à 383 982 € et qui sera porté au budget primitif de 2020.

Après discussion et proposition de Mme le Maire, il est décidé de ne pas augmenter les valeurs qui sont :

- Taxe d'habitation : 8,03 %
- Foncier bâti : 17,50 %
- Foncier non bâti : 83,04 %

Cela ne présage en rien les décisions prises par le Département et la Région concernant leur part respective.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **4) Désignation des représentants à l'association des Communes Forestières**

Madame le Maire rappelle l'objectif et l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette fédération nationale. Cela permet, entre autres, d'avoir l'information préalable des coupes de bois décidées par l'Office National des Forêts (ONF).

La commune peut ainsi anticiper et préparer ces décisions (décalages de dates possibles mais pas d'annulation).

Vu le renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant;

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

### Candidats :

Liste 1 : Mr Stéphane SOLER

titulaire

Mr PELAQUIÉ Vincent

suppléant

Liste 2 : Mr ALBE Jean

titulaire

Mr JOUVE Guillaume

suppléant

### Résultat :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Mr Stéphane SOLER est élu délégué titulaire à la majorité absolue

Mr PELAQUIÉ Vincent est élu délégué suppléant à la majorité absolue

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **5) Syndicat intercommunal YEUSERAIE : délégués de la commune**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Madame le Maire expose la nécessité de désigner les délégués pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal de l'YEUSERAIE créé pour la gestion des infrastructures de défense de la forêt contre les incendies.

Mr Cédric CLÉMENTE, Maire de Lirac, en est actuellement le Président.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Déclaration des candidatures :

Titulaire	Liste 1	Liste 2
Suppléant	SOLER Stéphane PELAQUIÉ Vincent	JOUVE Guillaume ALBE Jean

#### Résultat :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Mr SOLER Stéphane est élu délégué titulaire à la majorité absolue.

Mr PELAQUIÉ Vincent est élu délégué suppléant à la majorité absolue

Délibération votée et adoptée à l'unanimité;

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **6) Commission municipale du "Personnel"**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de créer une commission du "Personnel". La nomination des membres doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus communaux.

Madame le Maire propose de porter à 5 le nombre des membres de la commission.

Le Maire est membre et Président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un Vice Président désigné au sein de la commission le remplace en sa qualité de Président.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

#### Dépôt des listes :

Liste 1 :

Mr DANIEL Georges  
Mrme BESSON Nathalie  
Mr PASSERIEUX Jean  
Mr DE VITA Antoine  
Mr PELAQUIÉ Vincent

Liste 2 :

Mme MONJON Sylvie  
Mr ALBE Jean

Listes	Voix
1	15
2	4

Sont élus :

Liste 1 :

- Mr DANIEL Georges  
- Mme BESSON Nathalie  
- Mr PASSERIEUX Jean\*  
- Mr DE VITA Antoine

Liste 2

Mme MONJON Sylvie

Vice-président : Mr DANIEL Georges élu à la majorité par 17 voix pour

Délibération votée et adoptée à l'unanimité;

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **7) Commission municipale "Jeunesse - Sports - Associations"**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de créer une commission "Jeunesse - Sports - Associations". La nomination des membres doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus communaux.

Le Maire est membre et Président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un Vice Président désigné au

sein de la commission le remplace en sa qualité de Président.

Madame le Maire propose de porter à 7 le nombre des membres de la commission et ce à main levée avec l'accord unanime de l'assemblée.

Dépôt des listes :

Liste 1 :

Mme BESSON Nathalie  
Mr COGAN Jean-Louis  
Mr SOLER Stéphane  
Mme BERNARD Sandrine  
Mr PASSERIEUX Jean  
Mme BARATHIEU Hélène  
Mr DE VITA Antoine

Liste 2

Mme POSTEL Christelle  
Mr JOUVE Guillaume  
Mme MONJON Sylvie  
Mr ALBE Jean

	Listes	Voix
1		15
2		4

Sont élus :

Liste 1

Mme BESSON Nathalie  
Mr COGAN Jean-Louis  
Mr SOLER Stéphane  
Mme BERNARD Sandrine  
Mr PASSERIEUX Jean  
Mme BARATHIEU Hélène

Liste 2

Mme POSTEL Christelle

Vice-Présidente : Mme BESSON Nathalie élue à l'unanimité.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**8) Commission de contrôle des listes électorales**

Mme le Maire et Mr Georges DANIEL présentent l'objectif de cette commission : celle-ci a pour but de vérifier et contrôler les décisions prises par le Maire (radiations et inscriptions).

Les membres sont élus pour 3 ans.

La règle de nomination est la suivante : doivent être nommés 3 membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste d'opposition. Le Maire et les Adjointes ne siègent pas dans cette commission.

Sont élus les conseillers municipaux suivants :

- Mme DUCLOS Sylvie
- Me DE VITA Antoine
- Mme POCK Françoise
- Mr JOUVE Guillaume
- Mme POSTEL Christelle.

Décision prise à l'unanimité.

---

**9) Convention de partenariat Commune/Etablissement Public de coopération culturelle "EPCC PONT DU GARD"**

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement de la convention transmise par l'EPCC Pont du Gard en vue de faire bénéficier les familles gardoises et les communes du Gard de la gratuité totale d'accès au site.

En contrepartie, la commune devra assurer la promotion du Pont du Gard sur son territoire via nos outils de communication.

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec "l'EPCC Pont du Gard" à compter du 1er janvier 2020

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**10) Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour le covid-19**

Madame le Maire présente l'objet de cette délibération.

Dans le cadre du maintien des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour le Covid-19, 5 personnes ont travaillé de façon permanente pendant le confinement.

A noter que l'ensemble du personnel communal n'a subi aucune perte de salaire.

Le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000 €, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

Après discussion, le conseil municipal décide d'octroyer la prime exceptionnelle à ces 5 agents.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**11) Autorisation permanente de poursuite délivrée au comptable des finances publiques : Trésorier de Bagnols sur Cèze**

Madame le Maire rappelle le contexte pour lequel cette délibération doit être prise : le Trésorier de Bagnols sur Cèze sera à même de réaliser, suivant les critères prédéfinis des sommes dûes, les poursuites à donner.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**12) SIVU DECI Maison de l'Eau : désignation des délégués**

Vu la délibération du comité syndical du 20 octobre 2015 portant modification des articles 2 et 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau relatif à l'objet du syndicat et au comité syndical,

Madame le Maire précise les modifications des statuts du syndicat de la Maison de l'Eau l'autorisant à assurer la compétence DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) et en particulier la gestion des bornes incendie.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Madame le Maire expose la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le SIVU DECI Maison de l'Eau,

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Déclaration des candidatures :

	Liste 1	Liste 2
Titulaire	Mr DE VITA Antoine	Mr JOUVE Guillaume
Suppléant	Mr PELQUIÉ Vincent	Mme MONJON Sylvie

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Mr DE VITA Antoine est élu délégué titulaire à la majorité absolue.

Mr PELQUIÉ Vincent est élu délégué suppléant à la majorité absolue.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**13) Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CIDD)**

Madame le Maire précise l'objectif et les missions de cette commission ainsi que le processus de nomination.

Dans un premier temps, il est demandé aux conseillers municipaux d'aider à la constitution d'une liste de 32 personnes contribuables sur la commune;

Cette liste sera alors transmise à la Préfecture qui nommera 8 titulaires et 8 suppléants;

Cette liste doit être composée de :

- 3 titulaires et 3 suppléants de contribuables propriétaires d'espaces boisés
- 3 titulaires et 3 suppléants de contribuables propriétaires d'espaces boisés habitant hors la commune
- 10 titulaires et 10 suppléants contribuables sur la commune

Cette liste doit être établie dans les prochains jours et soumise à approbation lors du prochain conseil municipal.

---

#### **14) Questions diverses**

**a-** Concernant la campagne de démoustication prévue dans un quartier donné, Madame le Maire explique que cette campagne était prévue le mardi 23 juin (entre 00h et 06h) en prévention d'un cas de suspicion de dengue. Cette démoustication devait être reportée au mercredi 24 juin vu les conditions météorologiques. Finalement le cas de suspicion s'étant révélé négatif, la campagne a été annulée. Un communiqué doit être fait à ce sujet sur le site internet de la commune.

#### **b- Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Il est nécessaire, suite au renouvellement du conseil municipal, de mettre à jour les correspondants des différentes cellules, d'autant plus que la Préfecture a demandé l'activation du plan canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie Covid-19.

Les différentes cellules se composent ainsi ;

Cellule de crise : Mme HERBÉ Véronique (Maire), Mr DANIEL Georges (er Adjoint), Mr PELAQUIÉ Vincent (5ème Adjoint), Mr PASSERIEUX Jean- (3ème Adjoint)

Cellule communication : Mme BESSON Nathalie (2ème Adjoint), Mme COLLOCA Joëlle (4ème Adjoint)

Cellule renseignements : elle intervient sur le terrain surveille les évènements et l'interface avec les experts et/ou pouvoirs publics : Mme BARATHIEU Hélène, Mr ALBE Jean, Mr DE VITA Antoine

Cellule logistique : en charge de la sécurité, de l'accompagnement des gestionnaires des réseaux (eau...) : Mr AUBERT Jean-Philippe, Mr SOLER Stéphane, Mr JOUVE Guillaume

Cellule accompagnement : en charge des transports, soutien des sinistrés : Mme POCK Françoise, mme DUCLOS Sylvie, Mme MONJON Sylvie, Mme LINDER Jacqueline

Cellule réserve : en soutien avec les autres cellules pour pallier aux divers besoins : mme BERNARD Sandrine, mme POSTEL Christelle, Mr COGAN Jean-Louis

**c-** Proposition est faite par Mme COLLOCA Joëlle de réaliser le mercredi 1er juillet 2020 à 9h30, place de la Mairie, la balade "Histoires de clochers".

Le parcours est le suivant : Mairie - Eglise - Castellans (et lavoirs si la demande est faite) suivi d'un moment de convivialité au square "Paul Héraud";

Mme COLLOCA Joëlle préparera cette manifestation, avec l'aide des membres d e la commissions "Fêtes et Loisirs".

**d-** Une information est faite sur la venue bus itinérant, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien afin de promouvoir le tourisme. Ce bus s'installera sur la place de la Mairie les jours de marché (29 juin, 20 juillet, 10 août et 14 septembre 2020).

**e-** Il a été procédé au recrutement d'un agent administratif à temps non complet du 23 juin au 26 octobre 2020 pour pallier au remplacement de personnel indisponible. Sur 43 candidatures reçues, le choix s'est porté sur une personne de la commune qui répondait au mieux à nos attentes. Sa formation est effectuée en interne.

**f-** Mr ALBE Jean informe qu'au niveau du four à chaux, des déchets de déconstruction ont été déposés sans autorisation. Madame le Maire précise qu'elle se rendra sur place afin de décider de la suite à donner (évacuation, fermeture de la barrière,...).

**g-** Mr JOUVE Guillaume informe l'assemblée qu'il aurait souhaité que la constitution des cellules du Plan Communal de Sauvegarde ne soit pas traitée en questions diverses.

**h-** La permanence de Madame le Maire est à jour sur le site internet de la commune. par contre, il faudra rectifier sur la plaque apposée sur le mur Impasse Jean Vilar.

**i-** Une demande des élus a été faite afin de pouvoir visiter les locaux communaux. Madame le Maire propose plusieurs dates au choix (le 27 juin à 11h, le 4 juillet à 9h et prévoir une autre date pour les absents).

**j-** Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 6 juillet 2020 à 20h30 avant les congés d'été.

**k-** Mr DANIEL Georges précise que dans le cadre du C.C.A.S., une réunion devra être faite début juillet afin de prévoir le budget ainsi que la semaine bleue.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVÉE A 22H35